



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 34554

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les emplois jeunes. Le dispositif mis en place par le Gouvernement, outre les difficultés d'application et les dysfonctionnements qu'il a engendrés, soulève de nombreuses inquiétudes sur les perspectives offertes au terme du contrat de travail signé par les jeunes. En effet, ces emplois, dont la définition n'a pas toujours été très précise, n'offrent guère de responsabilités à leurs occupants. Dans ces conditions, il n'est pas rare de constater une réelle démobilitation, voire une passivité des jeunes employés. Par ailleurs, ces emplois sont, par essence, limités dans le temps. Dès lors se pose le problème de la reconversion de tous les jeunes employés par les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations. Ce problème se pose avec une acuité d'autant plus grande que la formation est quasi inexistante, voire totalement absente de leur parcours professionnel actuel. Dans ces conditions, les doutes exprimés sur leur avenir sont légitimes. Pour pallier cette situation, il est plus qu'impératif que leur recrutement soit accompagné d'un suivi personnalisé destiné à leur insuffler une dynamique de reconversion. Faute de quoi, ces jeunes seront exclus du marché du travail et privés de tout espoir. Cet accompagnement donnerait lieu à la fourniture, au terme du contrat de travail, d'un document de synthèse sur le parcours antérieur du jeune, les acquis obtenus dans son emploi, les perspectives d'orientation à l'issue du contrat et le bilan du suivi personnalisé. Un tel accompagnement suppose une souplesse de mise en oeuvre qui ne pourra être atteinte qu'au niveau local. Il lui demande donc de prendre toutes dispositions pour assurer aux jeunes des perspectives encourageantes et de donner suite aux propositions qu'il a formulées.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande quelles sont les différentes mesures que le ministère de l'emploi et de la solidarité entend mettre en application concernant les perspectives d'avenir des jeunes relevant du dispositif « Nouveaux services-emplois jeunes », notamment au regard de leur éventuelle reconversion. Il exprime le souhait que chaque jeune issu de ce programme fasse l'objet d'un accompagnement personnalisé. Les mesures annoncées par le Gouvernement le 6 juin dernier sont de nature à répondre aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. En premier lieu, les mesures comportent des dispositifs de soutien et d'accompagnement des activités créées. Elles auront à ce titre un effet direct sur la consolidation des emplois et permettront aux jeunes qui le souhaiteraient, en accord avec leurs employeurs, de continuer à les occuper, ou bien d'accueillir de nouveaux salariés. Par ailleurs, des actions fortes sont prévues pour faciliter pour les jeunes actuellement en poste la poursuite de leurs parcours professionnels : en favorisant l'accès à la fonction publique territoriale ; des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale font l'objet de modifications pour prendre en compte la nouveauté des fonctions exercées ; des concours de troisième voie seront organisés tout au long de l'année 2002 qui prendront en compte l'expérience professionnelle des candidats, notamment les emplois-jeunes ; en renforçant les actions de professionnalisation dans l'emploi ; comme le souhaite l'honorable parlementaire, un suivi individualisé de tous les jeunes est mis en place au moyen de fiches individuelles « bilan », « perspectives » que tous les employeurs auront à renseigner ; ces fiches permettent de faire un point exhaustif des actions menées et d'apporter des appuis à la réalisation d'actions tant au niveau départemental

que régional. Enfin, la circulaire DGEFP n° 33-2001 du 25 septembre 2001 prévoit également une mobilisation anticipée du service public de l'emploi afin de prévoir et mettre en oeuvre un accompagnement individualisé de tous les jeunes qui ont grâce à ce programme acquis une expérience professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34554

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5319

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7439